



NOTE D'INFORMATION SUR L'ADHESION AU « F2DP »

1. QU'EST-CE QUE LE F2DP

Le F2DP, Fonds pour le Développement Durable de la Pêche, est un syndicat professionnel créé très récemment à l'initiative des organes de la coopération maritime :

- **CMCM**, la confédération nationale des coopératives maritimes
- **FEDOPA**, la fédération des OP artisanales
- **CGPA**, le centre de gestion de la pêche artisanale
- **CECOMER**, fédération des coopératives d'avitaillement

Ses missions sont multiples et larges :

- **Portage des « contrats bleus »**
- Aide à l'investissement (projet de remplacement des SOFIPECHES)
- Accompagnement des jeunes investisseurs
- Projet sur « droits à rejets » de CO2

2. LE PROJET « CONTRAT BLEU »

Ce projet a pour origine une proposition de la pêche Bretonne fin 2007.

L'Etat a incité dans son plan pêche durable (plan Barnier) à créer des contrats bleus en réponse aux difficultés actuelles de la pêche. Il a mis en place pour cela une enveloppe financière de 15 millions d'euros pour 2008.

Un « contrat bleu » est un contrat entre une structure collective représentant ses pêcheurs adhérents et l'Etat pour assurer une gestion durable de la pêche. **Il permet aux adhérents d'obtenir une indemnisation en fonction d'engagements volontaires apportant une amélioration de l'environnement marin et de ses ressources et allant au-delà de la réglementation.**

Ils seront instruits dans le cadre des règles FEP (Fond européen pour la pêche) et seront donc « euro-compatibles ». Les OP se sont beaucoup investies ces dernières semaines sur ce dossier pour recenser les engagements possibles par pêcherie.

3. POURQUOI LE CHOIX DU F2DP POUR LES PORTER

Une partie de la pêche Bretonne a créé une coopérative, « Ar Mor Glaz », pour porter des contrats bleus et a obtenu dernièrement l'agrément d'une partie de ceux-ci avec un financement correspondant pris sur l'enveloppe nationale.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que faire porter nos contrats par le F2DP est la meilleure solution pour plusieurs raisons :

- Rapidité puisque la structure existe et que les contrats seront discutés directement avec la DPMA et validés en commission nationale, début juillet sans doute
- Harmonisation entre régions pour des engagements similaires

-
- Faibles coûts de gestion obtenus par un grand nombre d'adhésions
 - Sécurité juridique pour nos organisations existantes

Nos organisations régionales resteront directement associées au projet en proposant les mesures, leur évolution et en suivant leur application (contrôle).

Enfin, l'adhésion est possible aux non-adhérents des OP.

4. POURQUOI LE BESOIN D'UNE ADHESION IMMEDIATE

A ce jour, plusieurs points restent à éclaircir concernant les contrats bleus et leur fonctionnement (contenu des mesures obligatoires et facultatives, base de rémunération) mais il apparaît urgent de **fixer les budgets et répartition d'enveloppes**. Pour cela, le F2DP doit pouvoir agir au nom de pêcheurs clairement identifiés avec les caractéristiques de leurs navires et métiers. Les premiers à être prêts ne seront sans doute pas les plus mal servis.

L'adhésion se matérialise par la signature d'un bulletin. La cotisation annuelle de 150 euros ne sera demandée que lors de la mise en place effective des contrats bleus.

5. RELATIONS CONTRATS BLEUS – PLAN BARNIER

Si les contrats bleus ne peuvent être affichés comme une réponse directe au coût du carburant car ils risqueraient alors une condamnation européenne comme le FPAP, il y a lieu de tenir compte des menaces sur les secteurs les plus exposés de la pêche à ce risque dans le chiffrage des mesures.

6. CONCLUSION

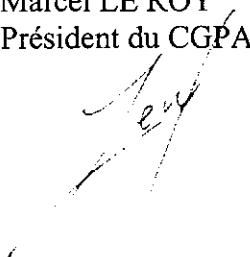
Nous vous demandons donc de nous retourner directement ou par l'intermédiaire de votre groupement de gestion **le plus rapidement possible** le bulletin d'adhésion ci-joint, renseigné et signé. C'est une condition indispensable pour que nos projets continuent à avancer et puissent vous apporter une contribution pour faire face aux difficultés actuelles. Tout attentisme risque aujourd'hui d'avoir des conséquences difficilement rattrapables une fois les budgets et enveloppes financières attribués par les commissions nationales et régionales.

Très cordialement et en restant à votre disposition pour tout éclaircissement nécessaire.

Philippe MERABET
Président de la CMCM
Président de CECOMER



Marcel LE ROY
Président du CGPA



Luc BLIN
Président de la FEDOPA

